

ATTESTATION

Aux termes d'un acte en date du 23 décembre 2015, Maître Michèle RAUNET, Notaire de la Société Civile Professionnelle «Cheuvreux et associés, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial» a reçu l'ACTE COMPLEMENTAIRE (ci-après l' « Acte Complémentaire ») faisant suite au traité d'apport sous seings privés en date du 16 octobre 2015 (ci-après le « Traité d'Apport ») :

Par :

La **BANQUE DE FRANCE**, Institution régie par les articles L. 141-1 et suivants du Code Monétaire et Financier au capital de 1.000.000.000 €, dont le siège est situé 1 rue la Vrillière 75001 Paris, identifiée au SIREN sous le numéro 572 104 891 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, (ci-après « l'Apporteuse »),

Au profit de :

La société dénommée **EUROPAFI**, société par actions simplifiée (à associé unique), au capital de 133.000.000 €, dont le siège social est situé à LONGUES 63270 VIC-LE-COMTE, identifiée au SIREN sous le numéro 814 342 804 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CLERMONT-FERRAND, (ci-après « la société Bénéficiaire »),

de la branche complète et autonome d'activité exploitée par l'Apporteuse à Longues, commune de VIC-LE-COMTE (63270) ainsi que de l'ensemble immobilier ci-après désigné (ci-après l' « Ensemble Immobilier ») :

Désignation de l'Ensemble Immobilier

A VIC-LE-COMTE (63270), LONGUES, un ensemble immobilier (ci-après « l'Ensemble Immobilier ») comprenant plusieurs bâtiments industriels, et équipements techniques, répartis en trois zones, savoir :

- 1^{ère} zone : Plusieurs corps de bâtiments formés de l'usine de papeterie proprement dite, des locaux de stockage, ainsi que des locaux administratifs, espaces verts,
- 2^{ème} zone : Bassin de confinement des eaux pluviales (bâche tampon avant le rejet dans l'Allier) et au nord, un bâtiment technique abritant le poste de livraison Haute Tension EDF,
- 3^{ème} zone : Bâtiment technique, puits n°4 de captage des eaux de l'Allier, espaces verts,

Cadastré comme suit :

SECTION	N°	Lieudit	Surface
AB	7	LONGUES	00ha23a25ca
AB	9	LONGUES	00ha19a40ca
AB	30	LONGUES	03ha01a03ca
AB	31	LONGUES	04ha56a85ca
AB	32	LONGUES	00ha38a78ca
AB	35	LONGUES	00ha08a07ca
AB	36	LONGUES	00ha08a07ca
AD	1	CHAMALET	00ha00a58ca
AD	3	CHAMALET	01ha61a38ca
AD	4	CHAMALET	00ha11a60ca

Soit une contenance totale de

10ha29a01ca

Audit **Traité d'Apport**, il a été indiqué que l'apport :

- (i) ne deviendra définitif qu'à compter du jour où les conditions suspensives ci-après auront été levées, savoir :
 - Approbation par l'Apporteuse du projet d'apport ;
 - Immatriculation de la Bénéficiaire au Registre du commerce et des sociétés ;
 - Extinction du délai d'opposition des créanciers suite aux formalités de dépôt et de publication du projet d'Apport, l'Apporteuse faisant son affaire de toutes oppositions justifiées qui pourraient se présenter,

- (ii) Et qu'il prendra effet à la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de la bénéficiaire.

Ledit Traité d'Apport a été enregistré au service des impôts des entreprises de Paris ([1^{er}arrondissement) – Pôle Enregistrement, le 20 octobre 2015, sous le bordereau numéro 2015/1 622 Case n°3, aux droits de cent vingt-cinq (125) euros.

Aux termes de l'**Acte Complémentaire**, il a été constaté le caractère définitif de l'apport et le transfert de propriété de l'Ensemble Immobilier, par suite de la réalisation des conditions suspensives susvisées, savoir :

- de l'approbation par l'Apporteuse du Traité d'Apport,
- de l'immatriculation de la Société Bénéficiaire au registre du commerce et des sociétés de Clermont-Ferrand et,
- de l'extinction du délai d'opposition des créanciers suite aux formalités de dépôt et de publication du projet d'Apport.

✓



Aux termes dudit Acte Complémentaire, il a en outre été procédé :

- à l'établissement de l'origine de propriété de l'Ensemble Immobilier,
- à la réitération du pacte de préférence, stipulé dans le Traité d'Apport au profit de la Banque de France sur l'Ensemble Immobilier susvisé, pour permettre sa publication au service de la publicité foncière de Clermont- Ferrand et,
- la constitution des servitudes nécessaires au bon fonctionnement de l'Ensemble Immobilier apporté à la Société Bénéficiaire et de la propriété contigüe restant appartenir à la Banque de France.

En foi de quoi la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A PARIS 1^{er} arrondissement,

LE VINGT-TROIS DECEMBRE 2015.



CHEUVREUX
NOTAIRES
55 BOULEVARD HAUSSMANN
CS30106 75380 PARIS CEDEX 08